

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

02 Septembre 2019

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres présents :

Mesdames Joëlle MONLOUIS, Brigitte HIEGEL, Christine AUBERE

Messieurs Bruno FOUCHET, Philippe COLLOT, Jean-Pierre MEURILLON, François THISSERANT, Nasser GAMMOUDI, Claude DELFORGE, François CHARRASSE, Daniel VOISIN, Jean-Claude DAIX

Assistent :

Madame Sophie GERMAIN (DG)

Messieurs Monsieur Denis TURCK (membre du Bureau du Comité Directeur du District du VAL DE MARNE), Pascal BOVIS (représentant des clubs évoluant dans les championnats nationaux), Michaël MAURY (DGA), Ali MOUCER (DTR), Daniel GALLETI (Président de la CRA)

Absents :

Mesdames Valérie COLIN, Ghislaine YESLI KERRAD

Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Gilbert MATHIEU, Rosan ROYAN, Philippe COUCHOUX, Thierry MERCIER (excusé), Frédéric CHEVIT (excusé)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DES 27 JUIN 2019 ET 15 JUILLET 2019

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance des procès-verbaux transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux de sa réunion plénière du 27 Juin 2019 et de sa réunion par voie électronique du 15 Juillet 2019.

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

. Au 2 septembre, nous avons validé 73 175 licences pour 78 317 le 3 septembre 2018 soit 5142 en moins de date à date.

Nous étions à jour du traitement vendredi soir.

. Les licences « Nouvelles » représentent 15,56% de l'effectif actuel, les « Renouvellements » 69,93% et les « Mutations » 14,51%.

Par rapport à l'année dernière (1 jour de différence), on constate :

. **Football Libre** : une augmentation de date à date des licences féminines pour toutes les catégories d'âge, mis à part les Seniors Filles qui sont en légère baisse pour le moment. Une

baisse des licences Seniors Hommes (-5405) et une augmentation des licences Foot Animation.

. **Football D'entreprise** : le Football Entreprise enregistre une diminution du nombre de licences (- 495 licences). On ne pourra en tirer des conclusions qu'à la fin de cette première année de réforme.

. **Football loisir** : catégorie qui enregistre une légère baisse de date à date par rapport à la saison N-1.

. **Futsal** : nous enregistrons une stabilité de date à date.

. **Arbitres** : baisse des effectifs licenciés arbitres, qui est la même que celle constatée à la même période chaque saison.

Au niveau des Districts, ce sont les districts des Hauts-de-Seine et des Yvelines qui caracolent en tête avec une avance pour le District 92 qui affiche 13 780 licences soit 31,5% de l'effectif N-1 contre 12 392 dans le 78. Suivent ensuite le 94, 77, le 95, le 93, et le 91.

La Ligue enregistre à ce jour 26% de ses effectifs licenciés N-1.

La Ligue de Paris, à cette date, est 6^{ème} du « classement » des Ligues.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

***Décisions du COMEX en date du 18 juillet 2019**

Il est fait information du calendrier électoral F.F.F. / Ligues / Districts. En effet, lors de sa réunion du 18.07.2019, le COMEX a arrêté le calendrier électoral comme suit :

. AG F.F.F. le 12.12.2020

. AG des Ligues Régionales : entre le 01.09.2020 et le 12.11.2020

. AG des Districts : au plus tard le 30.06.2020 sauf pour les Districts organisant traditionnellement leurs élections en Septembre et sous réserve du respect du délai de 30 jours au plus tard avant l'AG de leur Ligue.

Il est également rappelé que pour la saison 2019/2020, les AG FFF auront lieu :

. En hiver, le 14.12.2019

. En été, le 06.06.2020

Le COMEX a procédé à la désignation, pour les Compétitions européennes, des représentants de la Ligue en qualité de délégués F.F.F.

Le COMEX du 18.07.2019 a désigné en qualité de délégués F.F.F. pour les compétitions européennes 2019/2020 :

. Champions League et Youth League : P.S.G. (phase de groupe) : le Président SANDJAK

. Futsal Cup : TOULON ELITE FUTSAL (tour préliminaire) : P. COUCHOUX

Le trophée des championnes opposant l'Olympique Lyonnais au PSG se déroulera le 21 septembre au stade du Roudourou à Guingamp.

A noter aussi le nouveau partenariat Arkema, partenariat de naming de la D1 féminine qui devient l'Arkema D1 Féminine.

Le COMEX a voté la possibilité d'aligner 18 joueuses sur la feuille de match en D1 féminine afin de s'aligner sur les pratiques des championnats européens.

Enfin, le maintien du statut pro au Gazelec d'Ajaccio a été validé.

***Décisions du Bureau Exécutif de la L.F.A. du 16 Juillet 2019**

Il est fait communication des décisions prises par le BELFA lors de sa réunion du 16 juillet 2019 :

.Le Bureau Exécutif de la L.F.A. a validé la liste des Ligues devant désigner une équipe, en plus de leur équipe championne, pour l'accèsion au CN U17, pour la participation à la phase d'accèsion en D2 Féminine et en D2 Futsal.

Comme les saisons précédentes, pour chacun de ces championnats, notre Ligue figure sur ces listes et devra désigner une 2^{ème} équipe accédante ; ainsi, à l'issue de la saison 2019/2020, le 2^{ème} de U16 R1 accèdera au CN U17 la saison suivante et les 2^{èmes} de R1 Féminine et R1 Futsal disputeront la phase d'accèsion nationale.

. Le BELFA a également décidé de l'utilisation du reliquat de ballons NIKE de l'opération « Ballons gratuits » réalisée au début de la saison 2018/2019. Ce reliquat sera livré dans les Ligues afin de doter les clubs des Championnats Seniors R1 Filles et Garçons 2019-2020 à raison de 12 ballons par club.

Notre Ligue va ainsi recevoir 432 ballons pour les clubs concernés.

. De la même façon, à la suite de l'arrêt du partenariat entre la FFF et Archos, le BELFA a décidé de reverser aux Ligues le reliquat des tablettes restantes. Ces tablettes devront être destinées à doter les clubs labellisés et selon les besoins des Ligues.

Notre Ligue va recevoir 80 tablettes pour ses besoins propres.

*Coupe Nationale de Football Entreprise 2019/2020 : nombre de clubs franciliens qualifiés pour les 32èmes de finale

La F.F.F. nous a informé du nombre de clubs qualifiés pour la Coupe Nationale De Foot Entreprise :

Nombre total de clubs engagés : 229 dont 64 de notre Ligue

Nombre de clubs franciliens qualifiés pour les 32èmes : 18

*Opération Bénévoles à Clairefontaine

Dans le cadre de la valorisation du bénévolat et de la fidélisation de nouveaux licenciés dirigeants, la L.F.A. organise un week-end à l'attention des bénévoles à Clairefontaine.

Ainsi, sur un week-end donné, des bénévoles de chaque Ligue Régionale sont invités au Centre Technique selon le programme suivant :

. Arrivée des délégations : samedi à 14h00

. Départ des délégations : dimanche à 11h00

Initialement programmé en Novembre 2019 pour notre Ligue, nous avons appris à la lecture du PV du Bureau Exécutif de la L.F.A. du 05.04.2019, publié sur Réseau Bleu le 09.07.2019, que ce week-end aurait lieu les **12 et 13 Octobre prochains**. Des bénévoles de la Ligue de Bretagne seront également présents sur ce même week-end.

Nous devons donc désigner **49 bénévoles dont 2 chefs de délégation** qui doivent répondre aux critères suivants :

. Être bénévole licencié dirigeant comptant moins de 5 ans d'ancienneté ; le conjoint du bénévole n'est pas convié à moins qu'il respecte les critères

. Être âgé d'au moins 18 ans

La liste des 49 dirigeants devra être transmise à la FFF 15 jours avant la date du regroupement.

Il est décidé en séance que chaque District désignera 6 bénévoles, la Ligue 5 bénévoles. Il restera à désigner 2 chers de délégation.

*FAFA – Bons de formation

Répartition 2018-2019

Au début de la saison 2018/2019, il a été attribué à la Ligue :

. 3 800 bons éducateurs soit 95 000€

. 1 020 bons arbitres soit 25 500 €

Un contingent de 486 bons éducateurs et de 145 bons arbitres a été alloué à chaque District, la Ligue conservant le reliquat (respectivement 398 et 5 bons).

Par courrier en date du 30.04.2019, la LFA a informé les Ligues que (i) le contingent de bons alloué au début de la saison ne pourrait pas être abondé, (ii) il est possible de compenser les besoins en bons éducateurs à hauteur des bons arbitres restants.

Par courrier en date du 05.08.2019, la Ligue a été informée qu'elle bénéficiait finalement d'une enveloppe supplémentaire de 22 400 €, utilisable pour combler le surplus de consommation et/ou financer des formations modulaires 2019/2020 à destination du public féminin.

Ainsi, il est décidé en séance que le surplus de cette enveloppe supplémentaire serait partagé équitablement sur le territoire, soit 120 bons supplémentaires par District et 56 bons supplémentaires pour la Ligue.

Répartition 2019-2020

Il est proposé de répartir l'enveloppe équitablement entre les Districts, la Ligue conservant le surplus nécessaire à ses propres formations, soit :

Bons éducateurs

- . Total : 2 900
- . Nombre de bons par District : 380
- . Reliquat pour la Ligue : 240

Bons Arbitres

- . Total : 490
- . Nombre de bons par District : 66
- . Reliquat pour la Ligue : 28

Bons Dirigeants

- . Total : 380
- . Nombre de bons par District : 50
- . Reliquat pour la Ligue : 30

*Mesure de soutien aux clubs

Le Président informe le Comité de la décision de remboursement des engagements Ligue 2018/2019 aux clubs ayant des équipes évoluant dans les championnats régionaux.

*Désignations de délégués dans le cadre du Dispositif Global de Prévention

A l'instar de ce qui a été fait pour la saison 2018/2019, le Président informe de la reconduction de la désignation à la charge de la Ligue de délégués sur le Championnat U18 R1 et sur le Championnat Seniors de R1 ; dans ce dernier cas, la désignation à la charge de la Ligue ne concernera que 2 matchs au choix du club sur l'ensemble de la saison.

*Point sur les contentieux

. GRETZ TOURNAN : contestation devant le CNOSF de sa situation d'infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage – 4^{ème} année d'infraction. Décision du CACAC de la Ligue du 13 juin confirmant la position du CACAC du District de Seine-et-Marne.

L'audience de conciliation a eu lieu le 25 juillet. Le conciliateur a proposé à la Ligue de rapporter sa décision. Après avis auprès de Monsieur COLLOT, la Ligue s'est opposé à cette proposition. Le club a fait savoir à la Ligue par voie de mail qu'il saisissait le TA.

. MITRY MORY : Contestation devant le CNOSF du match donné perdu par pénalité face au FC Goussainville.

L'audience a eu lieu le 1^{er} août. Le conciliateur a proposé à la Ligue de substituer à la perte par pénalité du match à une amende de 100€.

Le club ayant besoin d'avoir gain de cause sur un autre litige pour pouvoir espérer accéder à la division supérieure (R2 Seniors), et s'étant vu proposé de s'en tenir à la décision de la Ligue

sur ce dit litige, la Ligue a accepté la proposition du conciliateur sur le litige Mitry Mory / Goussainville.

. CS BRETIGNY : contestation de sa rétrogradation en Seniors R1 suite rétrogradation « administrative » du PSG.

Le CNOSF a proposé au club de s'en tenir à la décision de la F.F.F. (et de la Ligue) quant à sa rétrogradation en R1.

Le club s'est opposé à cette proposition et a saisi le TA. L'audience devant le Juge des Référé du TA de Versailles a eu lieu ce mardi 27.08.2019.

. FC COURCOURONNES : contestation de deux décisions :

1. Contestation devant le CNOSF du retrait de 6 points prononcé, en première instance par la CRD et confirmé en appel par la CSA de la FFF, à l'encontre de son équipe Seniors R2 suite à une infraction répétée aux Règlements (alignement d'un nombre de mutés supérieur à celui autorisé alors que le club est en infraction avec le Statut de l'Arbitrage), cette sanction ayant fait perdre la 1^{ère} place du groupe à cette équipe.

L'audience de conciliation avec la F.F.F. a eu lieu le 09.08.2019. Le conciliateur a proposé à la FFF de rapporter sa décision. Le COMEX doit se prononcer incessamment.

2. Contestation devant le CNOSF de sa situation d'infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage – 3^{ème} année d'infraction au 15.06.2019 (décision du CACAC Ligue du 18.07.2019).

L'audience de conciliation a eu lieu le 29.08.2019. Nous sommes dans l'attente de la proposition de conciliation.

NB : si le club a gain de cause sur les 2 dossiers, il doit accéder au Championnat Seniors de R1 pour 2019/2020.

*Obligation des équipes du Championnat Seniors (article 11.1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.) : demande de précisions du District de l'ESSONNE

Au terme de l'article 11.1 du R.S.G. de la Ligue, les clubs du Championnat Seniors de la R1 à la D1 ont notamment l'obligation d'engager « 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (U11, U12 ou U13) dans les Critériums régionaux ou départementaux. »

Le District demande s'il faut entendre le terme « Critérium » au sens strict dès lors qu'il observe que 7 clubs de son Championnat de D1 ne participeront pas au Critérium Départemental car ils ne respectent pas les critères de participation audit Critérium.

L'accès à certains Critériums étant fonction du respect de critères ou se faisant sur invitation, il ne peut être considéré que l'obligation ne sera remplie par le club que si ces équipes de jeunes participent exclusivement à ces Critériums.

Il faut en effet considérer que l'obligation sera remplie dès lors que le club engagera deux équipes de jeunes de football à effectif réduit dans les actions organisées par les instances fédérales : plateaux, Critériums, etc.

*Point création du District parisien

Il est fait un retour sur la réunion du 22 juillet à la FFF en présence des Districts concernés. Les clubs concernés par la création du District parisien ont été consultés au mois de janvier quant à leur future appartenance au District. En effet, sur 208 clubs concernés, 114 clubs adhèrent obligatoirement au District 75, et 94 avaient le choix.

Ainsi, après consultation pour ces 94 clubs, la liste des clubs constituant le futur District parisien a pu être arrêtée : 140 clubs y adhéreront ce qui représente 22 018 licenciés.

L'Ag constitutive sera fixée à la fin de l'année 2019 et aura lieu à l'auditorium de la FFF. L'AG électorale aura lieu en avril/mai 2020.

*Evolution du module « Demande club » dans l'Extranet de la Ligue

L'Extranet Ligue évolue encore et désormais les clubs pourront adresser leurs différentes demandes à leur District depuis l'Extranet Ligue.

Du côté des Districts, ceux-ci pourront accéder à un historique des demandes effectuées par les clubs.

*Opération Club des 100 Femmes Dirigeantes

Le 5 juillet dernier la LFA destinait un courrier à l'attention des Présidents de Ligue et de Districts au sujet du Club des 100 Femmes Dirigeantes.

Un nouvel appel à candidature est lancé afin de présenter 3 nouvelles candidatures par Ligue. Après échange, il est décidé que les candidatures de Valérie COLIN, Ghislaine KERRAD et Christiane CAU seront présentées.

*Démission du Comité de Direction

Le Président informe de la démission de Stéphanie FRAPPART et revient sur le contexte de cette démission.

Le Comité acte cette démission.

Le Président présentera lors du prochain Comité, pour l'Assemblée Générale du mois de novembre, un nouveau candidat pour combler cette vacance de membre du Comité en qualité d'arbitre.

*Mouvements dans les commissions

Il est présenté au Comité les différents mouvements dans les Commissions :

. CRPME : proposition de nomination de Jean-Claude DAIX au sein de la CRPME en qualité de représentant des éducateurs (nous avons oublié de le nommer au mois de juin)

. Commission Régionale de Gestion des Délégués : proposition de nomination de Monsieur Alain BUITRON en qualité de Délégué Stagiaire.

. Observateurs d'arbitres : la CRA propose de nommer les observateurs suivants :

BERTOLOTTI Willy

BONNOT Timothé

BOUKSARA Marouane

DUTECH PEREZ Henri

EL MRABET Yazid

GAMBET Adam

GAZON Félicien

HADJADJ Mickael

HENRY Gabriel

JAMET Julien

LAMS Daniel

LLEWELLYN Steven

MUZELLE David

RABIA Rabi

SAUDRAIS Alexandre

VYON Romaric

A noter la démission de M. Stéphane SALLAY.

L'ensemble de ces mouvements sont adoptés à l'unanimité.

*Mouvements dans les clubs

Demandes d'affiliations

Clubs Libres

. ESPOIRS 19 (93)

. FOOTBALL CLUB KEBE (93)

- . LISSES FOOT 91 (91)
- . UNION SPORTIVE SPEALS (93)
- . VINSKY FOOTBALL CLUB (78)

Sorties de club omnisports

Le club de MONTREUIL RED STAR CLUB (527 745) demande la dissolution de sa section Football et autorise le transfert des droits sportifs, acquis par les équipes du club à l'issue de la saison 2018/2019, **vers MONTREUIL FOOTBALL CLUB (nouvelle affiliation)** – District 93

Le club de FONTENAY LE FLEURY A.S. (513 658) demande la dissolution de sa section Football et autorise le transfert des droits sportifs, acquis par les équipes du club à l'issue de la saison 2018/2019, **vers FOOTBALL CLUB DE FONTENAY LE FLEURY (nouvelle affiliation)** – District 78

Club Loisir

- . PRODIJEDUC ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS (94)

Clubs Futsal

- . ALMATY BOBIGNY FUTSAL (93)
- . DINAMIK (93)
- . DANS LA MAISON (93)
- . FOOT ET DANSE SANS FRONTIERES (95)

Changements de Titre

Clubs Libres

500 138 : CLUB OLYMPIQUE DE VINCENNES

Ancien titre : CLUB OLYMPIQUE VINCENNOIS (94)

551 657 : ASSOCIATION SPORTIVE ULTRA-MARINE VITRY

Ancien titre : A.S. ULTRA MARINE (94)

552 305 : OSNY UNITED

Ancien titre : ASSOCIATION COMMUNAUTE OSNY (95)

Demandes d'inactivité

Clubs Libres

522 204 : LE MESNIL AUBRY F.C. (95)

550 746 : PARISUD F.C. (92)

560 131 : GOUTTE D'OR FOOTBALL CLUB (93)

845 915 : RUBELBOC F.C. (94)

Club Loisir

838 806 : SCIENCES PO A. ANCIENS FOOTBALL (93)

Section Football Entreprise

609 549 : REAL MAYDAY FUTBOL CLUB (93)

690 515 : METRO PARIS NORD U.S. (93)

Cessation définitive d'activités

Clubs Libres

500 028 : RENAULT E.S. (92)

513 940 : CHEMINOTS CHAMBLY C.O. (95)

Club Football Entreprise

615 830 : BOSCH SAINT OUEN F.C. (93)

Club Loisir

851 669 : LES CIGALES F.C. (92)

Demande d'Entente

. Demande d'entente formulée par les clubs COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY (549307) et SAINT PRIX E.S. (507986) dans la catégorie U18 Féminines à 11.

Club support : COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

Organisation d'un tournoi international sur le territoire de la Ligue - Régularisation

. PARIS FC : tournoi international U15 – VINCI CUP – Les 24 et 25 Août 2019 – Tournoi homologué par la CRSRCM le 18.07.2019.

*Tournois à l'étranger

Demande d'autorisation de participation

PARIS SAINT-GERMAIN FC :

- . U13 : RAVEN TOP CUP (*Italie*) - du 5 au 9 Septembre 2019
- . U11 : MIC CUP 2019 (*Pays-Bas*) - 7 et 8 Septembre 2019
- . U10 : CITTA DI ROSTA (*Italie*) - 12 et 13 Octobre 2019
- . U11 : CITTA DI ROSTA (*Italie*) - 12 et 13 Octobre 2019
- . U12 : CITTA DI ROSTA (*Italie*) - 12 et 13 Octobre 2019

POINT TECHNIQUE

. Désignation du club méritant : il est proposé au Comité de désigner, sur le principe des rotations des territoires, le club de Sénart Moissy.
Cette proposition est adoptée. Le choix du club sera transmis à la FFF pour organisation de la remise du Label.

. Proposition de modification du jury TFP avec une composition identique pour le BMF et le BEF :

Représentant du Président de Ligue - Ahmed BOUAJAJ

Représentant AE2F – Claude DELFORGE

Représentant UNECATEF – Bertrand REBOURS

DTR – Ali MOUCER

Un cadre technique - Céline LAPERTOT

CTR formation – Romuald HAMON

Une personne qualifiée en football – Mori PAYE

POINT ARBITRAGE

Classements des arbitres 2018/2019 : accessions/relégations

Suite à divers mouvements intervenus depuis la parution des classements et afin de conserver l'effectif nécessaire à la couverture des rencontres, la C.R.A. propose de :

. Les montées supplémentaires en catégorie Régional 2 de MM. Slimane ASKARNE, Hafid BEGUEDAR et Julien RAHAL

. Le maintien dans la catégorie Régional 3 de MM. Franck JACOB et Kévin HARBONNIER

Proposition adoptée à l'unanimité

Test physique des arbitres Elite – Régional 1 – Arbitre Assistant Régional 1

- Le mercredi 21 août 2019 les arbitres des catégories Elite Régional – Régional 1 – Arbitre Assistant Régional 1 ont validés leur test physique au Stade Géo André à la Courneuve (93).

Réunions de début de saison

- Les arbitres des catégories Elite régional – Régional 1 – Assistant Régional 1 ont assistés le samedi 24 août 2019 en matinée à une réunion d'information et de formations sur les modifications des lois du jeu misent en place depuis le 1^{er} juillet 2019.
- Les arbitres des catégories Régional 2 – Régional 3 Stagiaire le Vendredi 30 août 2019 en début de soirée.
- Les arbitres des catégories Régional 3 – Assistant Régional 2 – Assistant régional 2 Stagiaire le 31 août en matinée

- Les catégories Féminines et jeunes étant programmées début septembre les 7 et 12 septembre 2019.

Formation Initiale des arbitres Futsal

- La section formation de la C. R. A. organisera les 20-21-22-24 septembre la première formation initiale Arbitre Futsal à destination des clubs Futsal, selon les directives de l'IFF.

Réunion plénière de la CRA

- La prochaine réunion plénière de la CRA se déroulera le jeudi 19 septembre 2019.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (1ERE QUOTE-PART SUR LES LICENCES 2019/2020)

Le Comité,

Pris connaissance de la situation financière de certains clubs de la Ligue ne s'étant pas acquittés des 30% d'acompte sur licences,

Considérant que l'échéance de paiement de cet acompte était fixée au 30 Juin 2019, Regrettant vivement que les clubs considérés n'aient pas respecté cette échéance d'autant plus que le Comité de Direction de la Ligue a adopté, depuis le 21 Mai 2013, un échéancier pour l'acompte sur licences visant à alléger les charges des clubs au mois de Juin et ce, afin de tenir compte de l'évolution de leur trésorerie (encaissement des cotisations des licenciés), Par ces motifs,

Conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., Le Comité,

Suspend, à compter du 02 Septembre 2019, la saisie des licences des clubs n'ayant pas réglé la 1^{ère} quote-part licences,

Suspend, à compter du 02 Septembre 2019, la validité de leurs licences,

Et procède de ce fait à l'annulation des rencontres de l'ensemble de leurs équipes, ces rencontres annulées étant perdues par pénalité.

Il est par ailleurs précisé que :

. Une rencontre programmée le week-end ou le lundi sera annulée et donnée perdue par pénalité si la régularisation intervient après 12h00 le jeudi précédant la rencontre,

. Une rencontre programmée la semaine (à l'exception du lundi) sera annulée et donnée perdue par pénalité si la régularisation intervient après 12h00 la veille de la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F., les frais postaux liés à l'envoi de la présente décision seront mis à la charge du club.

Copie de la présente décision accompagnée de la liste des clubs concernés sont transmises à l'ensemble des Districts franciliens et à la F.F.F. pour application.

COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2018/2019

*** Composition des groupes**

Le Comité,

Après avoir pris connaissance :

- du non engagements d'un club dans le groupe A du Criterium du Samedi Après Midi
 - de la proposition de la Commission pour compléter le groupe concerné par la place vacante,
- Le Comité adopte à l'unanimité la composition des groupes 2019/2020 des Championnats Régionaux susvisés, sous réserve des éventuelles procédures en cours.

*** Demandes de changement de groupe**

FONTENAY SOUS BOIS U.S. (CDM R3/D) et ARSENAL A.C. (CDM R3/C)

Le Comité,

Pris connaissance de la demande de changement de groupe formulée conjointement par FONTENAY SOUS BOIS U.S. et ARSENAL A.C. au motif de déplacements trop lointains pour le club d'ARSENAL,

Considérant que les 2 clubs sont de la ville de FONTENAY-SOUS-BOIS,

Considérant que cette demande de changement de groupe est appuyée par un courrier de la Mairie de FONTENAY SOUS BOIS,

Considérant que cette demande d'inversion n'impacte aucun autre club d'un des deux groupes concernés,

Vu la compatibilité des alternances des équipes concernées,

Par ces motifs,

Donne une suite favorable à cette demande et affecte :

. FONTENAY SOUS BOIS U.S. dans le groupe C du Championnat CDM R3 2019/2020 en lieu et place d'ARSENAL A.C.,

. Et ARSENAL A.C. dans le groupe D du Championnat CDM R3 2019/2020 en lieu et place de FONTENAY SOUS BOIS U.S..

QUESTIONS DIVERSES

JP.MEURILLON

. Informe le Comité que sur les 15 clubs yvelinois qui s'était engagés à participer au championnat U20, seuls 6 se sont engagés et qu'eu égard à ce contexte, le District a décidé d'adapter le championnat en l'organisant sous forme de 2 rencontres aller et deux rencontres retour.

D'autres Districts se trouvant dans la même situation, il leur est demandé d'étudier la possibilité de se rapprocher pour former une poule.

. Suite à la programmation de la prochaine CRA plénière le jeudi 19 septembre, souhaite que son Président de CDA puisse être représenté compte tenu de l'impossibilité de ce dernier d'être présent.

. Revient sur les conditions d'attribution de l'enveloppe régionale de la part territoriale du CNDS pour les clubs, dont la répartition est intervenue sans concertation avec les Présidents de District, et revient sur son mail du 12 juillet resté sans réponse.

Le Président SANDJAK rappelle, si toutefois il était nécessaire de le faire, qu'il est celui qui a initié une pleine concertation au sein de la Ligue à son arrivée en 2013 ; d'abord avec l'organisation de rencontres privilégiées entre le Président de la Ligue et ceux des Districts, avec la création du Collège des Présidents de Club (qui figure aujourd'hui aux statuts de la Ligue), avec la création du Conseil Consultatifs de la Jeunesse, des réunions plénières des Commissions régionales avec les commissions départementales etc.

Il précise par ailleurs que s'il comprend que la répartition de « l'enveloppe clubs » du CNDS en 8 ne satisfait pas M. MEURILLON parce qu'elle pénalise de 4700€ les clubs de son District, ne pas anticiper cette répartition en 8 Districts dès à présent aurait encore plus pénalisé les clubs des Districts 92, 93 et 94 la saison 2019/2020.

. Informe de la date de l'Assemblée Générale du District le 13 décembre 2019

C. DELFORGE

. Informe de la date de l'Assemblée Générale du District le 22 novembre 2019

F.THISSERANT

. Informe de la date de l'Assemblée Générale du District le 02 octobre 2019

B.HIEGEL

. Informe le Comité de sa présence au tournoi de l'Essonne Cup qui s'est déroulé les 30,31 août et 1^{er} septembre à Breuillet.

T. THISSERANT

. Donne des informations au sujet du FAFA 2018/2019
. Informe le Comité de la prochaine Commission Nationale du FAFA le 7 septembre

F. CHARRASSE

. Revient sur les difficultés de paramétrage d'un arbitre des Hauts-de-Seine
. Informe du recrutement en cours d'un deuxième CTDAP
. Informe de la date de l'Assemblée Générale du District le 07 décembre 2019

JC.DAIX

. Remercie pour les places lors de la Coupe du Monde féminine
. Fait un point d'information sur l'organisation de la Commission Régionale Technique
. Revient sur l'Assemblée Générale de l'AEF qui s'est tenue le samedi 31 août à Massy

P. COLLOT

. Informe de la tenue de la traditionnelle réunion de rentrée des clubs le 04 septembre à Tournan lors de laquelle il sera remis les trophées aux champions 2018/2019
. Remercie les membres du Comité pour les témoignages d'amitié et de soutien qu'il a reçu lors de ses problèmes de santé

J. SANDJAK

. Donne lecture de divers courriers de remerciements relatifs aux opérations menées par la Ligue et de celui de la Fédération de Thaïlande suite à la Paris Ladies Cup
. Informe de la tenue d'une réunion juridique le 8 octobre à la FFF dans la perspective de l'organisation des AG électives de 2020

Prochaine réunion : Lundi 07 Octobre 2019 à 18h00

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire de séance
Bruno FOUCHET